N°84-2024

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade de **adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Saint Ouen de Thouberville

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DUVAL Françoise, *adjoint technique territorial* *Echelon : **09*** ***par ancienneté***	1	**01/01/ 2025**
Mme PEGARD Annick, *adjoint technique territorial* *Echelon : **11*** ***par ancienneté***	2	**01/01/ 2025**

Total promouvables : 7
Nombres d'hommes : 3
Nombre de femmes : 4

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Ouen-de-Thouberville,
le 18 décembre 2024

Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI

MAIRIE DE SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE * 27310 *